1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	SIPOMER BCEA
No.-CAS	:	24615-84-7

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Utilisation(s) particulière(s): Fabrication de résines synthétiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	RHODIA Opérations 40 Rue de la Haie Coq 93306 Aubervilliers Cedex - France Tel : +33 (0)1.53.56.50.00
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing) ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xi: Irritant	R37: Irritant pour les voies respiratoires.
Xi: Irritant	R41: Risque de lésions oculaires graves.
N: Dangereux pour l'environnement	R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 24615-84-7 acrylate de 2-carboxyéthyle

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

La chaleur peut provoquer une polymérisation incontrôlée pouvant conduire à l'explosion et à la rupture des conteneurs. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nature chimique : Mélange de dimère et d'oligomère d'acide acrylique

No.-CAS : 24615-84-7

No.-EINECS : 246-359-9

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
acrylate de 2-carboxyéthyle	No.-CAS : 24615-84-7 No.-EINECS : 246-359-9 auto classification	N; R50	H400 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	>= 40 - < 50
acide acrylique	No.-Index : 607-061-00-8 No.-CAS : 79-10-7 Classification ajustée	R10 C; R35 Xn; R20/21/22 N; R50	H226 : Liquides inflammables , Catégorie 3 H302 : Toxicité aiguë , Catégorie 4 H311 : Toxicité aiguë , Catégorie 3 H331 : Toxicité aiguë , Catégorie 3 H314 : Corrosion cutanée , Catégorie 1A H400 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	>= 20 - < 25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Garder tranquille.
Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières.
Pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO_2)

		Poudres polyvalentes. Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide combustible La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Par combustion, libère des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Équipement de protection individuelle Porter un vêtement de protection approprié. Protection respiratoire Lunettes de sécurité Écran facial Porter des gants appropriés. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Enlever toute source d'ignition. Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer et contenir l'épandage. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Méthodes de nettoyage

Récupération	:	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Veiller à une ventilation adéquate. Mise à la terre des installations. Ne pas inerter
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
Produits incompatibles	:	Ne PAS mélanger avec les matières incompatibles (voir liste au § 10).
Conditions d'emballage		
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Aciers revêtus., Matières plastiques.
Température de stockage	:	< 49 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type de valeur	Valeur	Mise à jour	Base
acide acrylique	VME	2 ppm 6 mg/m3	2005-02-01	Valeurs limites d'exposition professionelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Valeurs limites indicatives			
acide acrylique	VLCT (VLE)	10 ppm 30 mg/m3	2005-02-01	Valeurs limites d'exposition professionelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Valeurs limites indicatives			

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique : Eviter les projections.
Veiller à une ventilation adéquate.
Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.

Protection des mains : En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
En cas de contact par projection:
Porter un écran de protection du visage et un vêtement de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer et contenir l'épandage. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	clair
Odeur	:	piquante
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	> 2,1 à 10 % Solution aqueuse
Point de congélation	:	-30 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	103 °C à 25 hPa
Point d'éclair	:	93 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques usuels. insoluble solvants organiques usuels. partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	1,194 g/cm3 à 25 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	75 mPa.s à 25 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses		
Conditions à éviter	:	Polymérisation avec risque de feu et d'explosion. sous l'action de la chaleur au contact d'un point chaud ou d'une flamme. Exposition au soleil. en cas de perte de l'inhibiteur pour la polymérisation
Matières à éviter	:	Fer Rouille cuivre et alliages. Bases fortes Oxydants forts Peroxydes initiateurs de polymérisation
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: (Oxydes de carbone - CO + CO2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 : 140 - 1.400 mg/kg - rat Pas d'information disponible. Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Données bibliographiques
Toxicité aiguë par inhalation	:	Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 : 640 mg/kg - lapin Pas d'information disponible. Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Données bibliographiques
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau Légèrement irritant par application cutanée chez le lapin. Rapports internes non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves. évaluation interne

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	cochon d'Inde non sensibilisant Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Données bibliographiques

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Exposition orale 90 jours - rat LOAEL: 150 mg/kg Pas d'information disponible. Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

acide acrylique		Évaluation toxicologique: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Remarques: donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Pas d'information disponible. Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique négatif Données bibliographiques Test CHO/HPRT négatif Données bibliographiques Mutagénicité (Essai de cytogénétique in vitro sur le mammifère) positif Données bibliographiques
Génotoxicité in vivo	:	Le produit est considéré comme non génotoxique

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Expérience de l'exposition humaine : Inhalation	:	Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Irritant pour les voies respiratoires. évaluation interne calcul par la méthode conventionnelle

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Milieu aquatique (y compris les sédiments)

Toxicité pour le poisson acide acrylique	:	CL50 - 96 h : 27 mg/l - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Rapports non publiés - 96 h : 222 mg/l - Danio rerio (poisson zèbre) Rapports non publiés - 96 h : 236 mg/l - Cyprinodon variegatus Rapports non publiés
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	donnée non disponible
Toxicité des plantes aquatiques	:	donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes

acide acrylique : NOEC - 30 min : 100 mg/l - boue activée
Rapports non publiés

CE50 - 40 h : 49,85 mg/l - Bactérie
Données bibliographiques

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. (Toxicité chronique)

acide acrylique : NOEC: 3,8 mg/l - 21 jr - Daphnia magna
Mobilité Rapports non publiés

NOEC: 19 mg/l - 21 jr - Daphnia magna
Test de Reproduction Rapports non publiés

environnement terrestre

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol.

acide acrylique : CL50: > 1.000 mg/kg - 14 jr - Eisenia fetida (vers de terre)
Rapports non publiés

Toxicité pour les organismes vivants à la surface du sol

acide acrylique : DL50: > 98 mg/kg - 7 jr
Toxicité pour les oiseaux
Données bibliographiques

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité : D'après les données sur les composants
Très toxique pour les organismes aquatiques.
évaluation interne

Facteur M

acrylate de 2-carboxyéthyle
Toxicité Aquatique Aiguë = 1
(selon le Système Général Harmonisé (SGH) et RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

acide acrylique
Toxicité Aquatique Aiguë = 1
TToxicité aquatique chronique = 1
(selon le Système Général Harmonisé (SGH) et RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Facilement biodégradable D'après les données sur les composants évaluation interne
Stabilité dans l'eau acide acrylique	:	Temps de demi-vie : > 1 a à 25 °C pH: 3 Rapports non publiés > 1 a à 25 °C pH: 7 Rapports non publiés > 1 a à 25 °C pH: 11 Rapports non publiés

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	D'après les données sur les composants Non potentiellement bioaccumulable. Relation structure-activité (RSA)

Mobilité

Répartition entre les compartiments environnementaux acide acrylique	:	Koc: 6137 Log Koc: 0,78 - 2,14
Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.

Motif élimination déchet	:	Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Les emballages, citernes et conteneurs non nettoyés et/ou non dégazés, ayant contenu un produit dangereux, doivent, conformément aux prescriptions du RID et de l'ADR, être pourvus des étiquettes prescrites et/ou des panneaux de danger. Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ACRYLIC ACID), 9, III, (E)
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Code de restriction en tunnels	:	(E)
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Numéro d'identification du danger	:	90

RID

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ACRYLIC ACID), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Numéro d'identification du danger	:	90

IMDG

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ACRYLIC ACID), 9, III, IMDG Code Segregation Group - Not Relevant
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Polluant Marin (marque dangereux pour l'environnement)	:	OUI
No EMS	:	F-A , S-F

IATA

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ACRYLIC ACID), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Instructions d'emballage (avion cargo)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L
Instructions d'emballage (avion passager)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L

ADN / ADNR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ACRYLIC ACID), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-P citées dans les sections 2 et 3.

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information supplémentaire

Information supplémentaire	:	Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.